



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



20 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt juin deux-mille-onze (20 juin 2011) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

Sont présents : MME La conseillère Nadia Masse
MM Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Claude Labonté

Sont absents : MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 196.06.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 20 JUIN 2011

1. Prière/Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011 et de la séance extraordinaire du 6 juin 2011;
6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1 Appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage mazout coloré numéro 2;
 - 6.2 Appel d'offres numéro 2011-05 pour la réalisation de travaux de construction sur les rues du Collège et des Loisirs;
7. Administration, finances et ressources humaines
 - 7.1. Embauche d'un mécanicien - opérateur;
 - 7.2. Embauche d'un directeur adjoint du Service de l'urbanisme;
 - 7.3. Bonification d'AccèsLogis dans le cadre du Programme Rénovation Québec;



- 7.4. Nomination de responsables pour tous les comptes d'Hydro-Québec pour la Municipalité;
- 7.5. Modification de la date d'embauche d'un préposé aux espaces verts;
- 7.6. Dépôt du plan d'action 2011-2012 en matière de santé et sécurité au travail;
- 7.7. Embauche d'un journalier temporaire;
- 7.8. Taux de remboursement des frais de déplacement;
- 8. Travaux publics**
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Mandat pour le plan de localisation du chemin Lacoste;
 - 9.2. Demande au gouvernement du Québec pour l'adoption d'une loi spéciale relative à l'acquisition par la Municipalité de Labelle de servitudes à des fins de corridors récréatifs;
 - 9.3. Entente relative à la gestion des cours d'eau : Autorisation de signature et nomination d'un employé désigné;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Tournoi de golf de la Fondation Daniel Lauzon;
 - 11.2. Contribution de la Municipalité de Labelle pour la collecte de sang du 20 juillet 2011;
 - 11.3. Modification du taux horaire de Mme Janick Nantel pour une partie de son contrat à titre de formatrice pour le diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur;
 - 11.4. Embauche de l'animateur thématique du camp de jour 2011;
 - 11.5. Appui financier au camp des jeunes SQ/Club Richelieu La Ripousse;
 - 11.6. Adoption de la politique 2011-47 relative aux modalités d'affichage au bureau d'accueil touristique de Labelle;
 - 11.7. Octroi d'une aide financière à la Maison des jeunes de Labelle;
 - 11.8. Embauche d'une préposée au bureau d'accueil touristique 2011;
 - 11.9. Tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV
 - 11.10. Omnium de golf de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut
 - 11.11. Demande de soutien financier du comité de la gare;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Adoption du règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;
 - 14.2. Adoption du Règlement numéro 2011-206 octroyant une aide de 250 000 \$ à l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac-Labelle afin d'assurer le maintien d'un chemin sur des terres de la Couronne et son accès au public et décrétant un emprunt à ces fins;
 - 14.3. Règlement numéro 2011-206 : Date de la tenue du registre;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de mai 2011;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
 - 15.3. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses 2011 versus 2010 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril;
 - 15.4. Dépôt de l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée



5. **RÉS. 197.06.2011** **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2011 et de la séance extraordinaire du 6 juin 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2011 et de la séance extraordinaire du 6 juin 2011 soient approuvés tel que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 **RÉS. 198.06.2011** **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-04 SUR INVITATION RELATIF À LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE MAZOUT COLORÉ NUMÉRO 2**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale de la Municipalité, en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics, à réaliser un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage mazout coloré numéro 2 pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

6.2 **RÉS. 199.06.2011** **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LES RUES DU COLLÈGE ET DES LOISIRS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale de la Municipalité à réaliser un appel d'offres pour la réalisation de travaux de construction sur les rues du Collège et des Loisirs conformément aux plans et devis préparés par les Consultants SM inc. mandatés par la résolution numéro 108.04.2011.

Que la Municipalité ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée



7.1 RÉS. 200.06.2011 EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT l'affichage pour un poste de mécanicien-opérateur autorisé par la résolution numéro 162.05.2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Labelle a présenté sa candidature et que celui-ci est apte à occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics, M. Marc Ethier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Stéphane Labelle à titre de mécanicien-opérateur à la Municipalité de Labelle, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

Que M. Labelle soit considéré comme un employé à l'essai au sens de l'article 4.02 de la convention collective à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée

7.2 RÉS. 201.06.2011 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT l'affichage pour un poste de directeur adjoint du Service de l'urbanisme autorisé par la résolution numéro 163.05.2011;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues et examens passés à quatre candidats, il appert que Mme Anne-Marie Legault-Provost possède les qualifications et les aptitudes nécessaires pour remplir les tâches dévolues au directeur adjoint du Service de l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mme Anne-Marie Legault-Provost à titre de directrice adjointe du Service de l'urbanisme à compter du 4 juillet 2011, et ce, suivant les termes de la convention collective de travail.

D'attribuer à Mme Anne-Marie Legault-Provost le titre de fonctionnaire désignée adjointe chargée de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2002-54 relatif à l'application des règlements d'urbanisme ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Que Mme Anne-Marie Legault-Provost remplisse toutes les fonctions et responsabilités qui sont attribuées au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats, tel qu'identifié dans le Code municipal, les lois et les règlements adoptés par le Conseil.

Que Mme Anne-Marie Legault-Provost soit considérée comme une employée à l'essai au sens de l'article 4.02 de la convention collective.

Adoptée



7.3 **RÉS. 202.06.2011** **BONIFICATION D'ACCÈSLOGIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le projet du Manoir Labellois, organisme sans but lucratif, portant sur la construction d'une résidence pour personnes âgées à Labelle;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée par le Manoir Labellois dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Manoir Labellois nécessite une participation municipale importante;

CONSIDÉRANT QUE le programme Rénovation Québec permet la bonification du programme AccèsLogis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la Société d'Habitation du Québec de réserver à la Municipalité de Labelle une enveloppe budgétaire de 75 000 \$ à laquelle la Municipalité s'engage à ajouter une somme équivalente, pour un total de 150 000 \$ pour la réalisation du projet du Manoir Labellois.

Adoptée

7.4 **RÉS. 203.06.2011** **NOMINATION DE RESPONSABLES POUR TOUS LES COMPTES D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer Mme Claire Coulombe, directrice générale et Mme Marie-France Turpin, directrice des finances, responsables d'agir au nom de la Municipalité auprès d'Hydro-Québec pour tous les comptes de la Municipalité, actuels et futurs. Elles seront aptes à modifier les données relatives à un ou plusieurs des comptes, modifier les puissances et les tarifs et souscrire un contrat d'abonnement ou mettre fin à un tel contrat.

Adoptée

7.5 **RÉS. 204.06.2011** **MODIFICATION DE LA DATE D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT QUE M. Joey Lachaine a été embauché par la résolution numéro 168.05.2011, à compter du 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Joey Lachaine a commencé une semaine plus tôt;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :



De modifier la résolution numéro 168.05.2011 afin de prolonger la période d'emploi de M. Joey Lachaine d'une semaine, soit à partir du 30 mai 2011 pour une période de 13 semaines.

Adoptée

7.6 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2011-2012 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au Conseil le plan d'action 2011-2012 en matière de santé et sécurité au travail produit par le Comité en santé et sécurité au travail.

7.7 RÉS. 205.06.2011 EMBAUICHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT un manque temporaire de personnel au Service des travaux publics pour la réalisation de divers travaux d'entretien;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Claude Rock à titre de journalier temporaire, 40 heures par semaine au taux horaire de 14 \$, à compter du 16 juin 2011 pour une période approximative de 10 semaines, et ce, suivant l'article 4.05 de la convention collective de travail.

Adoptée

7.8 RÉS. 206.06.2011 TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que tout employé ou élu de la Municipalité qui utilise son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions, soit remboursé au taux de 0,48 \$ du kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2011.

Qu'au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, ce taux soit ajusté à la hausse ou à la baisse selon le pourcentage de la variation du sous-indice Transport-privé – Province de Québec de l'indice des prix à la consommation (de juin à juin et de décembre à décembre).

Que ce taux soit majoré de 6 % lorsqu'un employé utilise son véhicule personnel pour un usage en terrain accidenté et/ou sur une route secondaire.

Adoptée

9.1 RÉS. 207.06.2011 MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE PROPRIÉTÉ DU CHEMIN LACOSTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit élargir des sections du chemin Lacoste;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise exacte du chemin n'est pas connue;



CONSIDÉRANT la politique relative aux achats municipaux numéro 2011-45;

CONSIDÉRANT QU'Isabelle Labelle arpenteuse-géomètre a présenté le prix le plus bas;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater Mme Isabelle Labelle pour la réalisation d'un plan de propriété du chemin Lacoste au montant de 4 800 \$ plus les taxes.

Adoptée

9.2 **RÉS. 208.06.2011** **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ADOPTION D'UNE LOI SPÉCIALE RELATIVE À L'ACQUISITION PAR LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE DE SERVITUDES À DES FINS DE CORRIDORS RÉCRÉATIFS**

CONSIDÉRANT QUE la pérennité à long terme des sentiers récréatifs non motorisés est devenue un enjeu stratégique pour le maintien des acquis et le renouvellement du produit récréotouristique de notre région, dans un contexte où l'intégrité de sentiers récréatifs d'intérêt est menacée dans plusieurs secteurs par le développement immobilier en terres privées;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité, comme la majorité des autres municipalités de la MRC des Laurentides, ne possède pas les outils de planification et de contrôle complets afin d'assurer la pérennité à long terme des corridors récréatifs;

CONSIDÉRANT QU'il existe sur le territoire de notre municipalité un potentiel de mise en valeur de sentiers récréatifs d'intérêt récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur du grand réseau régional de sentiers récréatifs représente l'un des objectifs d'importance du produit récréotouristique, tels qu'indiqués à la section 6.4 du schéma d'aménagement révisé, ainsi que dans le nouveau plan stratégique conjoint MRC-CLD;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 117.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, ne peuvent répondre adéquatement à elles seules pour le milieu municipal aux objectifs de préservation et de développement de liens récréatifs sur les terres privées, dans le contexte topographique et de développement de la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, par le biais de la résolution numéro 2011.05.5190 a obtenu le mandat d'accompagner techniquement les démarches concertées de ses municipalités en matière de protection et de développement de corridors récréatifs d'intérêt intermunicipal et régional, notamment pour les aider à se procurer tous les outils financiers, de planification et de gestion à ces mêmes fins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :



QUE la Municipalité de Labelle signifie une requête auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de lui permettre, par le biais d'une loi spéciale, d'obtenir le pouvoir requis suivant :

« l'exigence par une municipalité, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ou de la délivrance de certains permis de construction, à ce que le propriétaire de l'immeuble visé s'engage à établir gratuitement en faveur de la municipalité une servitude réelle perpétuelle aux fins prévues par l'article 117.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une telle demande.

Une telle servitude viserait également un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives tel un sentier de randonnée; l'exigence d'une telle servitude pourrait ainsi remplacer l'établissement au bénéfice de la Municipalité d'un versement en argent ou d'une cession de terrain à des fins de parcs et de terrains de jeux ».

QUE la Municipalité de Labelle transmette au préalable une copie conforme de la présente résolution à la MRC des Laurentides, afin que celle-ci puisse superviser l'ensemble de la démarche liée à ce type de requête liée aux 18 municipalités concernées (excluant Ste-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant), et transmette l'ensemble de la documentation au gouvernement du Québec.

Adoptée

**9.3 RÉS. 209.06.2011 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS
D'EAU : AUTORISATION DE SIGNATURE ET
NOMINATION D'UN EMPLOYÉ DÉSIGNÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la gestion des cours d'eau avec la MRC des Laurentides.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

De nommer le directeur du Service des travaux publics de la Municipalité ainsi que le directeur du Service de l'urbanisme « employés désignés de la Municipalité », au sens de l'article 108 de la LCM, et qu'ils soient ainsi responsables de l'application de cette entente sur le territoire de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

**11.1 RÉS. 210.06.2011 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DANIEL
LAUZON**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le tournoi de golf de la Fondation Daniel Lauzon du 16 août 2011 au coût de 125 \$ chacun.

Adoptée



**11.2 RÉS. 211.06.2011 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE
POUR LA COLLECTE DE SANG DU 20 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle croit qu'une collecte de sang est essentielle pour le maintien de la santé des personnes malades ou accidentées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Labelle veut contribuer à cette œuvre par la tenue d'une collecte de sang le 20 juillet de 13 h 30 à 19 h 30;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De contribuer à cette œuvre :

- En payant le souper des bénévoles (15) qui resteront sur place durant toute la journée au gymnase du centre communautaire pour la collecte de sang du 20 juillet;
- En installant les pancartes de la collecte de sang aux extrémités du village le matin même de la collecte;
- En faisant l'annonce par les pompiers dans le village.

Adoptée

**11.3 RÉS. 212.06.2011 MODIFICATION DU TAUX HORAIRE DE MME JANICK
NANTEL POUR UNE PARTIE DE SON CONTRAT À
TITRE DE FORMATRICE POUR LE DIPLÔME
D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR**

CONSIDÉRANT la résolution 019.01.2011 relative à l'embauche de Mme Janick Nantel à titre de formatrice pour le diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Janick Nantel est au taux horaire de 16,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE Des Laurentides en Forme a accepté de subventionner le projet DAFA pour un montant équivalent à 40 heures de ressources humaines à 18 \$/heure et 600 \$ de frais divers, et ce, pourvu qu'il y ait une gratuité pour les participants;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'ajuster le taux horaire de Mme Janick Nantel à 18 \$/h, et ce, pour les dernières 40 heures travaillées puisque le contrat a été complété.

Adoptée

**11.4 RÉS. 213.06.2011 EMBAUCHE DE L'ANIMATEUR THÉMATIQUE DU
CAMP DE JOUR 2011**

CONSIDÉRANT les besoins du camp de jour en matière de personnel pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT le deuxième affichage pour le poste d'animateur thématique;



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher M. Maxence Légaré à titre d'animateur thématique au camp de jour 2011.

Le taux horaire sera celui établi par la politique numéro 2011-46, et l'embauche est pour une période de huit (8) semaines débutant le 27 juin incluant une formation de 28 heures lors de la première semaine, et ce, suivant l'article 4.05 de la convention collective de travail.

Adoptée

11.5 RÉS. 214.06.2011 APPUI FINANCIER AU CAMP DES JEUNES SQ/CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides organise un camp d'été, en collaboration avec le Club Richelieu La Ripousse, qui profitera à un total de cinquante (50) jeunes de 8 à 12 ans sélectionnés dans chacune des municipalités de la MRC;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De verser une contribution financière au montant de cinq cents dollars (500 \$) au Club Richelieu La Ripousse pour l'organisation d'un camp d'été d'une semaine, en collaboration avec la Sûreté du Québec, qui profitera à un total de cinquante (50) jeunes de 8 à 12 ans sélectionnés dans chacune des municipalités de la MRC.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Conseil municipal.

Adoptée

11.6 RÉS. 215.06.2011 ADOPTION DE LA POLITIQUE 2011-47 RELATIVE AUX MODALITÉS D'AFFICHAGE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LABELLE

CONSIDÉRANT QUE les politiques en vigueur requièrent des ajouts concernant la tarification forfaitaire avec le musée de la gare de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter la politique 2011-47 relative aux modalités d'affichage au bureau d'accueil touristique de Labelle.

Que ladite politique soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long reproduite.

Adoptée



11.7 RÉS. 216.06.2011 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE

CONSIDÉRANT la demande de gratuité du Club Social des employés du CHSLD de Labelle pour la location de la salle Wilfrid-Machabée le 2 juillet 2011 pour un spectacle ouvert à la population dont une partie des profits iront à la Maison des jeunes de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le Club Social des employés du CHSLD de Labelle n'est pas un organisme reconnu par la Municipalité selon la politique 2008-28;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Labelle est un organisme reconnu par la Municipalité selon la politique 2008-28;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer une aide financière à la Maison des jeunes de Labelle équivalent au montant de la location de salle du Club Social des employés du CHSLD de Labelle du 2 juillet 2011 soit 174,31 \$.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Adoptée

11.8 RÉS. 217.06.2011 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 2011

CONSIDÉRANT les besoins du bureau d'accueil touristique en matière de personnel pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT QU'une des préposées devra s'absenter deux semaines pour cause de convalescence au courant d'une période achalandée de la saison;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir la présence de deux préposés au bureau d'accueil touristique durant cette période;

CONSIDÉRANT la disponibilité, la qualification et l'expérience de Mme Sonia Lanteigne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mme Sonia Lanteigne à titre de préposée au bureau d'accueil touristique.

Pour cet emploi, le taux horaire sera celui établi par la politique numéro 2011-46, et l'embauche est pour des journées de remplacements débutant le 16 juin incluant une formation de 8 heures lors de la première semaine, et ce, suivant l'article 4.05 de la convention collective de travail.

Adoptée



11.9 RÉS. 218.06.2011 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION CHDL-CRHV

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV du Centre de services Rivière-Rouge du CSSS d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 29 août prochain au Club de golf Nominique au coût de 165 \$ chacun ainsi qu'une participation financière « Partenaire d'une normale » de 350 \$.

Adoptée

11.10 RÉS. 219.06.2011 OMNIUM DE GOLF DE LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser une participation financière de 250 \$ en tant que commanditaire pour l'Omnium de golf de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le 24 août prochain au Club Royal Laurentien.

Adoptée

11.11 RÉS. 220.06.2011 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU COMITÉ DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la gare de Labelle sollicite un soutien financier afin d'assurer une présence accrue durant l'été au musée ferroviaire de la gare de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 2 028,60 \$ au Comité de la gare de Labelle pour l'embauche de 2 étudiants au cours de l'été 2011.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 RÉS. 221.06.2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-205 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2002-53 AFIN D'AJOUTER LES USAGES COMPATIBLES SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité a adopté le 6 mai 2002 un plan d'urbanisme révisé ainsi qu'une réglementation d'urbanisme révisée qui sont entrés en vigueur le 31 mai 2002 suite à la délivrance, par la Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC), d'un certificat de conformité ;

CONSIDÉRANT le règlement porte sur l'ajout des usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;



CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC a été modifié afin de modifier les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.2

**RÉS. 222.06.2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-206
OCTROYANT UNE AIDE DE 250 000 \$ À
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RIVE
OUEST DU LAC-LABELLE AFIN D'ASSURER LE
MAINTIEN D'UN CHEMIN SUR DES TERRES DE LA
COURONNE ET SON ACCÈS AU PUBLIC ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CES FINS**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement numéro 2011-202, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Claude Nantel lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 6 juin 2011, pour l'adoption du règlement numéro 2011-206 octroyant une aide de 250 000 \$ à l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac-Labelle afin d'assurer le maintien d'un chemin sur des terres de la Couronne et son accès au public et décrétant un emprunt à ces fins;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2011-206 octroyant une aide de 250 000 \$ à l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac-Labelle afin d'assurer le maintien d'un chemin sur des terres de la Couronne et son accès au public et décrétant un emprunt à ces fins.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.3

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-206 : DATE DE LA
TENUE DU REGISTRE**

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 2011-206 au 8 juillet 2011 de 9 h à 19 h à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont, Labelle, et en informe les personnes présentes.



15.1 RÉS. 223.06.2011 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2011

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de trois-cent-cinquante-mille-sept-cent-soixante-huit dollars et vingt-trois cents (350 768,23 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle	5 242,19 \$
➤ Amyot Gélinas, conseiller	12 554,54 \$
➤ Beausnesne architecture-design	5 411,44 \$
➤ Daniel Bédard, excavation	8 410,52 \$
➤ Coop Ferme du Nord	2 402,45 \$
➤ Distribution d'aqueduc inc.	21 392,46 \$
➤ Fondation école Le Tremplin	3 495,00 \$
➤ Gauthier M.A. électricien inc.	3 278,58 \$
➤ Lajeunesse Stéphane	7 380,06 \$
➤ Meubles Yvan Piché inc.	2 916,43 \$
➤ MRC des Laurentides	229 352,13 \$
➤ Pierres naturelles Durand	3 078,10 \$
➤ Pompage sanitaire Mont-Tremblant	7 317,41 \$
➤ Union des municipalités du Québec	2 155,23 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 224.06.2011 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de quatre-vingt-dix-huit-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-seize cents (98 490,96 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2661 à 2697 et les numéros de chèques de 32769 à 32780 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Ministre du revenu du Québec	22 021,96 \$
➤ CRSPB des Laurentides	5 447,57 \$
➤ L'Industrielle alliance	13 645,76 \$
➤ SSQ Groupe financier	3 865,86 \$
➤ Société québécoise d'ass. des eaux	4 699,20 \$
➤ Hydro-Québec	3 148,71 \$
➤ Hydro-Québec	2 494,14 \$
➤ Sonic Co-op/ FCDQ carte	5 488,80 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	10 690,46 \$
➤ Receveur général du Canada	10 981,91 \$

Adoptée



15.3

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS
ET DÉPENSES 2011 VERSUS 2010 POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2011 versus 2010 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril.

15.4

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES ADOPTÉES VERSUS LES
PRÉVISIONS RÉELLES ANTICIPÉES**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

16.

VARIA

17.

PÉRIODE DE QUESTIONS

18.

RÉS. 225.06.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 55.

Adoptée

_(signature)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(signature)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(signature)_____

Gilbert Brassard
Maire